



INSTRUCTIONS DE COURSE

COUPE DE LA SRSP

12 Juillet 2025 – Plage de Kerbourgnec

SRSP - Grade 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants. Un concurrent qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information devant le secrétariat de la SRSP.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 : tous les bateaux – y compris ceux de l'école de voile - doivent pouvoir être identifiés par leur numéro de voile ou un chiffre tracé sur la coque.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 14H00.

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore une minute avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. **PAVILLONS DE CLASSE** : sans objet.

8. **ZONES DE COURSE** : voir annexe PARCOURS

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1

Départ	Bouée au vent	bouée sous le vent	Changement	Arrivée
Conique Orange	Conique Noire	Conique Noire		Bouée crayon jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES** : non applicable.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}	Temps de course limite
	40 minutes	20 minutes	60 minutes

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 40 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat de l'organisation situé dans le club.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 *[DP] [NP]* Un élargement sortie et retour sera mis en place devant le club.

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. **REPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT** : non appliqué.

21. **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT** : non appliqué.

22. **BATEAUX OFFICIELS** : non appliqué.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris doivent être conservés à bord ou peuvent être placés à bord des bateaux officiels

25. **EMPLACEMENTS** : sans objet.

26. PRIX

Des prix seront attribués selon les modalités suivantes :

1° du classement général,

1° de chaque catégorie (cata, dériveur, planche).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Philippe Blanquefort

Comité de course adjoint : Jean-Serge Abramowitz

Commissaires aux résultats : Francine Abramowitz

Marie-Catherine Blanquefort

ANNEXE PARCOURS

